Des dispositifs en faveur du logement

Adil de la Charente (Agence départementale d'information sur le logement) : une question sur le logement : ayez le réflexe ADIL...

Vous recherchez une information dans le domaine de l'habitat, appelez le 05 45 93 94 95. Un juriste de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 16) est là pour vous répondre.

Un déclic pour un nombre croissant de charentais jusqu'en 2016, ils ont été nombreux à nous avoir contacté que ce soit pour une révision de loyer, un congé locatif, pour connaître à qui incombe une menue réparation... Mais l'entretien téléphonique ne suffit plus quand il s'agit d'évaluer un projet d'accession, d'étudier l'opportunité d'un réaménagement de prêt, d'examiner un contrat de construction, de traiter un problème d'urbanisme, ou plus généralement pour un conseil juridique lors d'un litige.

L'ADIL vous accueille sur rendez-vous :

du lundi au vendredi
(fermé au public le mardin matin)
de 9 h à 12h30 et de 14h à 17h30
57 rue Louis Pergaud
16000 ANGOULÊME
Tél. 05 45 93 94 95 - Fax 05 45 93 94 96
E-mail : adil16@orange.fr
Site internet : https://www.adil16.org

Quelles informations, quels conseils ?

Celles et ceux qui ont un rapport avec le logement et qui relèvent des domaines juridique, financier et fiscal :

- Etablissement d'un plan ou d'un diagnostic de financement personnalisé pour l'accession à la propriété.
- Informations sur les prêts, subventions, primes, et aides spécifiques en matière d'habitat, allocation de logement, APL…
- Contrats de construction, contrats de vente en l'état futur d'achèvement, contrats d'entreprise…
- Assurances et garanties liées à la construction et au logement.
- Promesses de vente, actes de vente.
- Permis de construire et règles d'urbanisme.
- Droit de la location : baux, loyers, charges, réparations…
- Copropriété.
- Relations avec les professionnels de l'immobilier.
- Droits de mutation et frais annexes.
- Fiscalité : travaux, investissement locatif, revente…

Renseignements : voir ci-dessus

En bref

« HABITER MIEUX » C'EST MAINTENANT

Ce programme est destiné à aider les propriétaires occupants à financer les travaux d'amélioration de leur logement, permettant de réduire leur consommation énergétique d'au moins 25%.

Isolation des combles, remplacement des menuiseries extérieures, installation d'une nouvelle chaudière... sont autant de travaux pouvant faire l'objet d'une demande de subvention.

En tant qu'opérateur retenu par le Conseil Départemental, **SOLIHA met gratuitement ses compétences à votre service**, afin de vous apporter une assistance administrative et technique tout au long de votre projet :

- **Diagnostic de l'état de votre logement et de sa performance énergétique,**
- **Évaluation des travaux à réaliser,**
- **Soutien dans l'obtention des devis et réception des travaux,**
- **Soutien dans le montage des dossiers de demandes de subvention...**

SOLIHA Charente :
57 rue Louis Pergaud
16000 Angoulême
☎ : 05 45 95 62 02
Site : www.soliha16.fr
@mail : contact.charente@soliha.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Logement : conseil gratuit du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Des architectes, paysagistes et conseillers Info-Énergie accompagnent gratuitement votre projet d'aménagement, de rénovation ou de construction . Prise de rendez-vous ou question ponctuelle : 05 45 92 95 93. Bureaux ouverts de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi

Renseignements : CAUE de la Charente
31, boulevard Besson Bey - 16000 Angoulême.

Mise à disposition gratuite de lampes led pour les particuliers

GrandAngoulême, «territoire à énergie positive pour la croissance verte», a mis à disposition des CCAS des communes des packs d'ampoules led à destination des ménages modestes.

Renseignements : service CCAS en mairie ou c.fagnoni@ville-ruellesurtouvre.fr

La Ville s'engage pour l'accession à la propriété :

questions à un couple de jeunes Ruellois bénéficiaires du dispositif «Pass accession»

Amandine Albert et Lionel Roquefort, vous avez bénéficié du Pass accession en 2016, comment avez-vous connu ce dispositif ?

Nous avons en effet bénéficié du Pass Accession en 2016, porté par le GrandAngoulême avec le soutien de la commune, ainsi que diverses aides venant du Département et de la Région. Nous en avons pris connaissance par un proche et pensons nécessaire d'en informer le plus grand nombre. Après nous être renseignés sur internet, nous avons découvert le PACT Charente (aujourd'hui SOLIHA) qui réunit plusieurs organismes qui proposent des aides au logement ; au 1er rendez-vous, une personne très à l'écoute nous a guidés dans le choix des entreprises. Nous avons fourni les pièces nécessaires et notre dossier complet a été envoyé à tous les organismes, pour avoir un maximum d'aides, fonction des revenus du foyer. L'objectif est de réaliser plusieurs travaux dans le bien acheté à restaurer, permettant de gagner au minimum 25% d'économie d'énergie.

Quels sont les travaux que vous avez pu faire grâce à cette aide financière ?

Le Pass Accession nous a permis de payer les frais de notaire liés à l'achat de la maison et les autres aides nous ont permis de financer le changement de notre chaudière fuel pour une chaudière à condensation au gaz de ville. Nous avons pu changer toutes nos huisseries pour du double vitrage et une porte plus sécurisée, et nous avons refait l'isolation des combles. Tout ceci auprès d'entreprises agréées RGE (« reconnu garant de l'environnement »).

Au final, ces aides nous ont permis de financer les 3/4 des travaux que nous n'aurions pas pu réaliser tout de suite si nous ne les avions pas eues.